

Réponses au questionnaire de l'association VoisiSécur

Jean-Paul GARRAUD

Liste « Libourne, pour une ville forte »

1) Il s'agit d'une absolue priorité qui se situe au niveau 10/10.

Tout d'abord, pour une raison simple : Tout mon programme est basé sur l'attractivité et le rayonnement de la ville destinés à faire de Libourne, à l'exemple de l'évolution de Bordeaux, une ville agréable à vivre où les habitants, les touristes et tous les visiteurs aimeront vivre et séjourner.

Si je ne règle pas la question de la sécurité, si je ne rétablis pas l'ordre dans la ville, en collaboration avec tous les services concernés, je ne pourrais pas faire de Libourne la belle et conviviale ville de province qu'elle n'aurait jamais du cesser d'être.

Ensuite, car mon discours n'est pas de circonstance.

Tout au long de ma carrière judiciaire et parlementaire, je me suis consacré à la lutte contre la délinquance et à la protection des victimes.

Successivement, en tant que juge, juge d'instruction, Président de Tribunal, Directeur adjoint de l'Ecole Nationale de la magistrature, et maintenant Avocat Général à la Cour d'Appel de Poitiers ayant une compétence sur 4 départements, je me suis battu contre toutes les formes de délinquance et j'ai formé en ce sens plusieurs promotions de futurs magistrats français et étrangers.

En ma qualité de Député, j'ai fait évoluer la législation de manière à sanctionner plus efficacement les délinquants.

J'ai été le maître d'œuvre des projets de lois les plus emblématiques à ce sujet : peines planchers pour les récidivistes, rétention de sûreté et surveillance de sûreté pour les criminels dangereux, renforcement de l'exécution des peines et création de 20000 places de prison supplémentaire à l'horizon 2017 (loi promulguée et bloquée par Mme TAUBIRA !).

Il est facile de trouver sur le site de l'Assemblée nationale tous mes travaux.

Je vous en donne quelques exemples ainsi que les références d'un important rapport de mission que j'avais rendu au Premier Ministre le 18 octobre 2006 intitulé « Réponses à la dangerosité » qui a introduit cette notion dans le droit pénal Français et qui a étendu toute une gamme de mesures de sûreté contre les délinquants particulièrement dangereux.

(<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/064000800/>)

http://www.assemblee-nationale.fr/13/dossiers/interdiction_territoire_delinquants_reiterants.asp (Proposition de loi de M. Jean-Paul GARRAUD et plusieurs de ses collègues tendant à renforcer l'effectivité de la peine complémentaire d'interdiction du territoire français et visant à réprimer les délinquants réitérants, n° 4168, déposée le 17 janvier 2012

<http://www.assemblee-nationale.fr/13/propositions/pion2421.asp> tendant à la création d'un tribunal d'assises départemental,

<http://www.assemblee-nationale.fr/13/propositions/pion3732.asp> tendant à la **création d'une contribution additionnelle afin d'assurer la pérennité du financement des actions associatives d'aide aux victimes,**

<http://www.assemblee-nationale.fr/13/propositions/pion4168.asp>
<http://www.assemblee-nationale.fr/13/propositions/pion3727.asp> tendant à créer une **École nationale de psycho-criminologie** et portant diverses mesures relatives à l'évaluation de la dangerosité,)

<http://www.assemblee-nationale.fr/13/propositions/pion3267.asp> tendant à créer la **Médaille d'honneur de la police municipale,**

Vous trouverez également ci après l'enregistrement d'une récente émission « Carrément Brunet » sur RMC à laquelle j'ai participé le 23 janvier concernant les chiffres de la délinquance et les prisons (j'interviens à partir de 10mn30).

Je vous précise à cet égard que je suis depuis octobre 2012 le Président national d'un syndicat de magistrats : La nouvelle association professionnelle des magistrats. Vous pouvez consulter notre site sur : <http://nouvelleapm.fr/>

Vous constaterez toutes les oppositions que nous avons vis à vis de la politique pénale menée par Mme Taubira...

http://podcast.rmc.fr/channel215/20140123_carrement_brunet_0.mp3
RMC 23 janvier 2014 « Carrément BRUNET » (10mn30)

- 2) Je détaillerai avec plus de précisions les actions que je compte mener pour rétablir l'ordre dans la ville dans ma lettre N°6 et dans mon programme général que je vous communiquerai.

Il faut agir à plusieurs niveaux.

Dés ma prise de fonction, et pendant tout mon mandat, je m'occuperai personnellement et directement des questions de sécurité sur la ville.

C'est une nouveauté.

Vous avez certainement remarqué que dans l'organigramme de la municipalité actuelle (en place depuis 25 ans), personne n'est en titre chargé de la sécurité !

Je serai maître d'œuvre dans la concertation permanente qu'il faut mener entre les services de l'Etat (Justice, gendarmerie, sous-Préfecture) et la Mairie pour appliquer toutes les politiques publiques relatives de près ou de loin à la sécurité.

Le Maire est le premier magistrat de la ville, il est officier de police judiciaire.

Je compte bien prendre totalement la mesure et la plénitude de ces prérogatives.

Je réformerai en profondeur la police municipale (voir ci dessous)

- 3) - Concernant tout d'abord la circulaire du 22 juin 2011 prise par le Ministre de l'intérieur, Claude GUEANT, je reprendrais les propres déclarations du Ministre auxquelles j'adhère totalement :

« J'entends développer encore les actions partenariales susceptibles d'amplifier l'efficacité de

la prévention de la délinquance. Aussi ai-je décidé d'étendre la mise en œuvre du dispositif de participation citoyenne. Fondé sur la solidarité, le concept vise à développer un comportement de nature à mettre en échec la délinquance... La majorité des retours d'expérience met en évidence une baisse significative de la délinquance d'appropriation dans les secteurs où le dispositif a été mis en œuvre. Certaines communes ont enregistré une baisse de 20 % à 40 % des cambriolages constatés... Les voisins vigilants ne sauraient en aucun cas se prévaloir de prérogatives administratives ou judiciaires... Parce qu'il renforce le contact et les échanges, ce concept participe autant de la sécurité que du lien social... Cette démarche s'inscrit dans la large gamme d'outils de prévention de la délinquance déjà existants... ».

- S'agissant ensuite du plan « anti-cambriolage » de M. VALLS en date du 9 septembre 2013, ce n'est, malheureusement, que de la poudre aux yeux.

Il en est de même de la déclaration en zone de sécurité prioritaire de Libourne qui n'amène rien de vraiment concret dans le domaine et qui fait fuir beaucoup de ceux qui seraient susceptibles de venir s'installer à Libourne, sans compter nombre de dommages collatéraux comme la chute de l'immobilier par exemple. Je ne suis pas opposé par principe à une ZSP mais encore faudrait-il qu'elle ait les moyens de fonctionner efficacement.

Il convient, de plus, de rapprocher cette circulaire de celle de Mme Taubira et du projet de loi, présenté en conseil des ministres (voir sur mon site de la nouvelle APM), dont les débats sont reportés en avril, soit après les élections...

Si tenté que M. VALLS souhaite vraiment être plus ferme avec les délinquants, Mme TAUBIRA donne en permanence des messages d'impunité qui sont reçus 5/5 par ceux-ci. Les circulaires Justice et intérieur sont contradictoires entre elles. Les gendarmes, soumis hiérarchiquement aux deux ministères, ne savent plus où donner de la tête...

Les déclarations courageuses du Général Soubelet, N°3 de la gendarmerie, à l'Assemblée nationale sont aussi révélatrices en ce sens.

Délinquance : le sévère constat d'un général

Devant des députés, le général Soubelet, n° 3 de la gendarmerie, a déploré que les délinquants « profitent du système » et a noté que « les gendarmes sont inquiets car on prend plus soin des auteurs que des victimes ».

CHRISTOPHE CORNEVIN ET JEAN CHICHIZOLA
@ccornevin jchichizola@lefigaro.fr

SÉCURITÉ « Je vais livrer une analyse personnelle, peut-être un peu iconoclaste » : avec un courage certain, le général de corps d'armée Bertrand Soubelet, numéro 3 de la gendarmerie nationale, s'est livré à une critique sans fard de la politique pénale actuellement menée. Ses propos, tenus le 18 décembre devant la commission parlementaire de « lutte contre l'insécurité » ouverte à la presse et qu'il savait enregistrés, sont ceux d'un grand technicien. Énoncés sur un ton posé, ils ont l'effet d'une bombe. Venant d'un gradé de tout premier plan et reprises par l'Agence France Presse, ils traduisent, s'il en était encore besoin, le malaise des forces de l'ordre face au système judiciaire souvent taxé d'angélisme et dont le nombre de remises en liberté ne cesse de hâter la base.

Pendant plus d'une heure et 24 minutes d'audition, ce général 4 étoiles, grand patron des opérations et de l'emploi à la Direction générale de la gendarmerie nationale, nommé le 28 novembre 2012 en Conseil des ministres, a brossé un tableau sans concessions. Évoquant en préambule de son propos la lourdeur des procédures « sur le plan juridique », qui complique le travail des gendarmes, le général Bertrand Soubelet lâche que « les délinquants le savent et profitent du système ».

« Les gendarmes sont inquiets car on prend plus soin des auteurs que des victimes », prévient le militaire, précisant qu'en 2013 il y a eu une hausse de 4 % de personnes mises en cause par ses services tandis que le nombre de placements sous écrou « a diminué de 33 % ». « Évidemment, l'insécurité et le sentiment d'insécurité ne cesseront d'augmenter tant que la réponse collective à la délinquance ne sera



Le général Bertrand Soubelet, le 18 décembre, devant la commission parlementaire de « lutte contre l'insécurité ». ASSEMBLÉE NATIONALE

pas adaptée », martèle-t-il. Le diagnostic de ce haut stratège est implacable : la réponse pénale est, selon lui, « en décalage ». Sans détour, il enfonce le clou en assurant : « Les auteurs d'atteintes aux biens (cambriolages, vols...), les plus importantes numériquement, bénéficient d'un traitement pénal qui leur permet de continuer à exercer leurs activités. » Si le mot « impunité » n'a pas été lâché, l'auditoire a dû y penser très fort.

Invoquant sa « liberté de parole », le général Soubelet considère certes que « la délinquance n'augmente pas en valeur absolue » mais qu'il existe bel et bien « une réelle insécurité dans notre pays ».

Toujours selon la vidéo de cette audi-

tion, il cite un « élément déstabilisant » pour la gendarmerie : « La notion de sanctuaire rural et périurbain n'existe plus (...) la délinquance et l'insécurité frappent au cœur de nos territoires, dans la ruralité profonde. » Un phénomène lié à une « migration importante de la population française en dehors des 25 agglomérations les plus importantes, vers la zone gendarmerie ».

Une grenade dégoupillée

Lors d'un échange avec les députés, le haut gradé dégoupille une autre grenade : citant une synthèse datée du jour même de l'audition et reprenant les conclusions de commandants de groupements de gendarmerie départementale, il

révèle que 65 % des cambrioleurs interpellés dans les Bouches-du-Rhône en novembre 2013 « sont à nouveau dans la nature ». « Quand vous lâchez 65 % de ceux qui se sont rendus coupables d'un certain nombre d'exactions, comment voulez-vous que les chiffres baissent ? », s'interroge le général Soubelet, c'est tout à fait impossible. Vous pouvez multiplier par deux les effectifs de gendarmes dans les Bouches-du-Rhône, cela ne changerait rien. La réalité, c'est celle-là, je pense que c'est mon devoir de vous le dire, de manière peut-être un peu crue. »

« Dans un département » qu'il ne cite pas, affirme-t-il encore, le parquet recommande de « mettre dehors » les pré-

65 %
des cambrioleurs

interpellés dans les Bouches-du-Rhône en novembre 2013 « sont à nouveau dans la nature », selon le général

sumés délinquants mineurs étrangers faute de « moyens » pour trouver un interprète. Par ailleurs, il estime aussi que le « critère de valeur » pour une garde-à vue est qu'à « moins de 300 euros » de préjudice « on remet tout le monde dehors ».

Plus largement sur les Français de moins de 18 ans, il préconise « une prise en charge très précoce » : « Quand j'entends dire, face à des enfants de 10 ou même de 5 ans, qu'ils ne sont pas capables d'entendre un rappel à la loi, je suis très surpris, note le général. On peut tout entendre à condition que le discours soit adapté à l'âge de celui à qui on s'adresse. (...) Aujourd'hui, toute une frange de notre jeunesse ne sait pas où est le bien et où est le mal. On peut très tôt donner un message clair. »

Si la Direction générale de la gendarmerie se refuse à tout commentaire sur ces propos forts et mesurés de ce technicien à la réputation incontestée, certains officiers jugent la liberté de ton du général Soubelet, 54 ans, « un peu étonnante et assez inhabituelle ». « Ce grand chef, qui coordonne et met en œuvre la politique opérationnelle de toute la gendarmerie, est à un poste d'observation majeur pour décrypter toutes les remontées venant du terrain, confie un cadre. Devant la représentation nationale, il a juste fait son devoir en ne mentant pas et en assumant la réalité telle qu'elle est, sans langue de bois... » ■

4) Non, car nous disposons en l'état de tout l'arsenal législatif pour cela, à condition que le gouvernement n'y revienne pas, notamment en supprimant les peines planchers pour les récidivistes et la rétention de sûreté. Dans ce cas, je m'y opposerai d'autant plus farouchement que je suis l'auteur de ces textes.

En réalité, ce ne sont pas les textes qui nous manquent mais la volonté politique !

La Mairie actuelle n'a jamais donné la priorité aux questions de délinquance et le Maire n'exerce pas les pouvoirs que lui donne la loi en matière de police municipale.

Inutile donc de chercher à légiférer, appliquons ce qui existe, en espérant que le gouvernement ne modifiera pas la législation...

5) Oui, complètement car je compte mettre autour de la table tous les acteurs concernés par les questions de sécurité, à commencer par les libournais eux mêmes. Votre association représente parfaitement tous ces libournais préoccupés, et pour beaucoup victimes, de la délinquance en général et des cambriolages en particulier.

Je n'ai aucun état d'âme dans le soutien que je vous apporte car je considère que vos actions sont civiques et citoyennes. Elles sont basées sur la solidarité et l'assistance.

Je vous assure que vous collaborerez à la nouvelle politique de sécurité que je mettrai en place dans la ville. Vous participerez à la concertation que j'organiserai à cette fin à la mairie.

6) Au delà du soutien par la participation que je viens d'évoquer, nous pourrions convenir d'un soutien logistique et financier. Encore une fois, je ne peux rien construire si je ne règle pas ces questions de sécurité qui obsèdent à juste titre nombre de libournais, aussi s'agissant d'une absolue priorité pour moi, **j'aiderai ceux qui m'aideront à réaliser cet objectif !**

7) Pour moi, il doit y avoir une réponse pénale à tout acte de délinquance.

Ce qui est appelé à tort « incivilité » est, en réalité une infraction : dégradation légère, voie de fait, violence légère, menace, injure publique, usage de drogue, etc...

Le Parquet de Libourne et la gendarmerie ne peuvent prendre en charge cette « petite » délinquance étant déjà fort occupés par une délinquance plus structurée, d'où l'impunité de petits voyous qui se croient tout permis.

Au sentiment d'insécurité ressenti par nombre de libournais, se superpose un réel sentiment d'impunité chez ces « petits » délinquants.

Je veux que l'insécurité change de camp.

Ce n'est pas aux libournais d'avoir peur mais plutôt aux délinquants d'être dissuadés d'agir !

Ce sera tout le domaine d'intervention de cette nouvelle police municipale, véritable police de proximité au service et au contact permanent des libournais.

J'ajoute que, dans le cadre de la loi du 27 mars 2012, dont j'étais le rapporteur, ont été créés des bureaux d'aide aux victimes dans tous les Tribunaux de Grande Instance de France.

Je suis heureux d'avoir activement participé à l'instauration de cette disposition en faveur des victimes.

8 et 9) Ma réponse d'ensemble reprend vos deux dernières questions.

Les effectifs de police municipale seront doublés, ils seront autorisés à procéder à des interpellations dans les conditions prévues par la loi et leurs objectifs seront, sous l'autorité directe du Maire, clairement définis.

Le recrutement et la formation seront entièrement revus et améliorés.

Ce n'est que lorsque ces deux conditions seront réunies sans contestation possible qu'il sera alors possible d'envisager un armement.

Ils disposeront d'équipements complets, tant en matériels d'intervention qu'en véhicules.

Les ASVP pourront composer certaines équipes de police municipale.

Au moins une trentaine de caméras de vidéo protection seront installées dans un premier temps et pas uniquement en centre ville et dans des zones commerciales.

Toutes les caméras seront reliées à une cellule de veille, qui, en liaison permanente avec la gendarmerie, pourra donner l'alerte en temps réel 24H/24.

L'idée est évidemment d'intervenir le plus tôt possible.

Les horaires de présence sur le terrain des policiers municipaux seront revus afin qu'ils coïncident avec ceux des délinquants, y compris le dimanche.

Je m'occuperai personnellement de cette nouvelle organisation.

J'ai déjà budgétisé les moyens nécessaires.

Les dépenses ainsi occasionnées seront rapidement comblées par tous ceux qui reviendront ou qui décideront de s'installer dans cette belle ville de province où la tranquillité publique et la convivialité seront enfin revenues.

Je rétablirai l'ordre dans la ville, je m'y engage.

31 janvier 2014

Jean-Paul GARRAUD

Candidat aux élections municipales

Liste « Libourne, pour une ville forte »

Magistrat

Conseiller régional

Ancien Député.

Permanence électorale : 49, rue Jules FERRY - 33500 LIBOURNE

Tél : 05 57 84 19 51

Email : libourne2014@pourunevilleforte.fr

[facebook.com/pourunevilleforte](https://www.facebook.com/pourunevilleforte)

twitter : @garraud2014

<http://www.pourunevilleforte.fr/>